

Envoi : 18/02/2020

Réception par le Préfet : 18/02/2020

Publication : 21/02/2020



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-2-9-1

Séance du vendredi 14 février 2020

POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT AIDE AUX CLUBS PHARES

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mmes BOHN, DIETRICH, DREXLER MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, Mmes HELDERLE, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. DELMOND donne procuration à Mme SCHMIDIGER.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.
Mme JENN donne procuration à M. GRAPPE.
Mme MILLION donne procuration à M. SCHITTLY.
M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

ABSENTS :

MM. COUCHOT, HAGENBACH, Mme RAPP, M. TRIMAILLE.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que les compétences en matière de sport demeurent partagées entre tous les niveaux de collectivités,
- VU le Code du Sport, et en particulier ses articles L 113-2 et R 113-2 et suivants,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1er septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-6-9-1 du 13 décembre 2019 relative à la politique en faveur du sport en 2020,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission « Sport et Vie associative » (9^{ème}) lors de sa réunion du 27 septembre 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Alloue les subventions suivantes au titre de l'aide aux clubs phares :

| CLUBS | SUBVENTIONS SAISON SPORTIVE 2019/2020 |
|----------------------------------|---------------------------------------|
| FC Mulhouse Football | 25 500 € |
| KABCA BASKET | 25 500 € |
| MPBA | 25 500 € |
| US Altkirch Handball | 25 500 € |
| ASPTT Mulhouse-Rixheim Handball | 25 500 € |
| SBC Scorpions Hockey | 60 000 € |
| ASPTT Volley | 140 000 € |
| MON | 24 000 € |
| Comité départemental de Handball | 500 € |
| Comité départemental de Basket | 500 € |
| TOTAL SUBVENTIONS | 352 500 € |

- Précise que ces subventions, d'un montant global de 352 500 €, seront imputées sur le programme E732 ligne 65-32-6574-25575-102 et feront l'objet de versements tels que détaillés dans le tableau joint en annexe ;
- Autorise la reconduction, au titre de la saison sportive 2019/2020, des Rencontres Jeunes Sportifs de Football, Handball, Volley et Basket, en partenariat avec, respectivement, le FC Mulhouse Football, le KABCA Basket, le Mulhouse Pfastatt Basket Association, l'Union Sportive Altkirch Handball, l'ASPTT Mulhouse-Rixheim Handball, et l'ASPTT Mulhouse Volley ;
- Autorise la tenue, au titre de la saison sportive 2019/2020, d'une Rencontre Jeunes Sportifs de Hockey sur glace en partenariat avec la société SBC SAS (Scorpions de Mulhouse) ;

- Approuve et autorise la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions de partenariat jointes en annexe à la délibération (annexes 1 à 8) avec les clubs suivants : FC Mulhouse Football, KABCA Basket, Mulhouse Pfastatt Basket Association, Union Sportive Altkirch Handball, l'ASPTT Mulhouse-Rixheim handball, SBC Scorpions Hockey, ASPTT Mulhouse Volley, et Mulhouse Olympic Natation.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité